

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoît, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, CAPPANNELI Claire, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. ROLAND Eric à PIECHEL Christophe
M.DEMATHIEU Ludovic à M. BENHADDOUCHE Selim

Assistaient à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services.
Mme COOLEN Virginie, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 13

JEUNESSE

Convention Projet Educatif De Territoire (PEDT) - Autorisation de signature

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 juillet 2026

Date de réception en préfecture : 16 juillet 2026

JEUNESSE

Convention Projet Educatif De Territoire (PEDT) - Autorisation de signature

Préambule

La Ville souhaite réaffirmer son ambition en matière de politique éducative en engageant le renouvellement de son Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) pour une nouvelle période de trois ans. Véritable outil de pilotage et de coordination des actions éducatives locales, le P.E.D.T. vise à garantir la continuité, la cohérence et la complémentarité des interventions menées auprès des enfants et des jeunes sur l'ensemble des temps de vie, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Élaboré en partenariat avec les services académiques de l'Éducation nationale, les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales, ce dispositif permet de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire autour d'objectifs communs favorisant la réussite éducative, l'épanouissement, la citoyenneté et l'égalité des chances pour tous les enfants.

Le renouvellement du P.E.D.T. s'inscrit dans la continuité des actions engagées lors de la précédente convention et tient compte des évolutions des besoins identifiés sur le territoire. Il traduit la volonté de la commune de poursuivre une démarche partenariale ambitieuse, fondée sur la qualité de l'accueil des enfants, le développement d'activités éducatives adaptées et l'accompagnement des familles.

La mise en œuvre de ce nouveau Projet Éducatif de Territoire nécessite la signature d'une convention entre la Ville, les services académiques de l'Éducation nationale, les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales, afin de formaliser les engagements respectifs des partenaires et les modalités de coopération pour la période concernée.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Considérant que le PEDT actuellement en vigueur arrive à échéance et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de trois ans ;

Considérant que ce dispositif permet de favoriser la complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et de contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des enfants ;

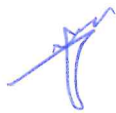
Ayant entendu l'exposé de VANDRISSE Guillaume, Adjoint
Après en avoir délibéré ;

DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (24 voix pour, 5 abstentions)

- **DE SIGNER** la Convention relative au P.E.D.T.,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance,
Paul HERON



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

